



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le présent document détermine la délégation de signature pour l'organisation des achats de l'Université de Strasbourg.

La Présidente de l'Université de Strasbourg

La présente délégation est accordée à Madame Véronique BLANLOEIL, Directrice des moyens généraux, à effet de signer :

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 31

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées.

DÉCIDE

Article 1

Délégation est accordée à Madame Véronique BLANLOEIL, Directrice des moyens généraux, à effet de signer :

Frédérique Berrod

Présidente

Affaire suivie par

Isabelle Kittel

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

isabelle.kittel@unistra.fr

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats, marchés subséquents, bons de commande ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur ou égal à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein),
- du recrutement et de la gestion administrative des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

Service des affaires juridiques et institutionnelles

20A, rue René Descartes

CS 90032

F-67081 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

www.unistra.fr

c) Dépôts de plainte

La délégation de signature porte sur les dépôts de plainte ordinaire auprès des officiers de police judiciaires compétents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BLANLOEIL, délégation est accordée à Monsieur Thomas TAGLANG, Directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BLANLOEIL et de Monsieur Thomas TAGLANG, délégation est accordée à Monsieur Renzo IACAZZI, Ingénieur d'études.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BLANLOEIL, de Monsieur Thomas TAGLANG et de Monsieur Renzo IACAZZI, délégation est accordée à Monsieur Claude KLEIN, Responsable du département sûreté et à Monsieur Yannick KOHLER, Responsable adjoint du département sûreté à effet de signer les actes relevant de l'article 1c).

Article 5

Délégation est accordée à Monsieur Renzo IACAZZI, Ingénieur d'études, à effet de signer tout document financier et comptable en dépenses et en recettes relevant de l'exécution du Centre financier de l'Imprimerie.

Article 6

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé. La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La Présidente,



A blue ink signature of Frédérique Berrod.

Frédérique Berrod

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.